

Brazzaville, le 15 FEV 2021

N° 0017. MCAC-CAB.-

Le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce

A

Tous les Opérateurs Economiques

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) est effective depuis le 1^{er} janvier 2021.

L'Afrique devient un seul espace économique dans lequel les marchandises vont circuler librement.

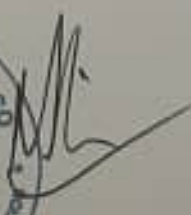
Désormais il n'y aura plus de barrières à la circulation des biens et services pour les Etats qui sont en mesure de le faire dès cette date. Et pour les autres, notamment le Congo, cela se fera progressivement.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la République du Congo dispose d'un délai de 10 ans afin de restructurer son économie. Elle s'est dotée d'une stratégie nationale 2021-2030, approuvée par le Gouvernement, par décret n° 2020-862 du 28 décembre 2020.

Je réitère donc mon appel aux entreprises qui exercent au Congo de revoir les stratégies initiales qui ont prévalu à leurs créations, afin de les adapter à la nouvelle donne et faire d'elles des entités compétitives, prêtes à affronter la concurrence de manière sereine.

Le département du commerce se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.




Alphonse Claude N'SILOU.-